

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2343

Attribution de subventions, pour un montant total de 10 000 euros, à deux projets de promotion de l'Economie Sociale et Solidaire

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

Rapporteur : Mme BESSON Dounia

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 SEPTEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 SEPTEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 SEPTEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 5 OCTOBRE 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRÜMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. COULON (pouvoir à M. LEVY), M. PELAEZ (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à M. GRABER), M. BERNARD (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/2343 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS, POUR UN MONTANT TOTAL DE 10 000 EUROS, A DEUX PROJETS DE PROMOTION DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 25 août 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par sa délibération n° 2015/1431 du 28 septembre 2015, la Ville de Lyon a défini sa stratégie globale en matière d'économie sociale et solidaire. Cette stratégie comprend en particulier un axe concernant la promotion de l'Economie Sociale et Solidaire.

Action 1 : L'Association Locaux Motiv' pour l'animation locale du site Internet participatif des acteurs et initiatives de l'Economie Sociale et Solidaire www.rhone-solidaires.org

La plateforme www.rhone-solidaires.org est un outil web participatif permettant la promotion de l'Economie Sociale et Solidaire auprès du grand public. Elle rassemble les informations pratiques et les actualités publiées par les structures locales de l'Economie Sociale et Solidaire. Cette plateforme participative a pris forme en 2008. Elle est la déclinaison locale de la plateforme régionale « rhone-alpesolidaires.org ». Sur le territoire de la Métropole de Lyon, l'animation de cette plateforme a été confiée en 2015 à l'Association lyonnaise « Locaux Motiv' ».

Pour assurer cette animation, l'Association Locaux Motiv' sensibilise les acteurs métropolitains de l'ESS à l'outil rhone-solidaires.org, incite des contributeurs à la production de contenus sur la base de la ligne éditoriale définie au niveau régional et enfin, promeut la plateforme dans le cadre d'événements. L'Association assurera également à l'avenir le suivi administratif et financier du projet afin de garantir, par délégation à des prestataires compétents, le fonctionnement technique de l'outil, le respect de la ligne éditoriale régionale et la modération des contenus locaux.

Sur l'année 2015, l'animation de Locaux Motiv' a généré une hausse mesurable des publications : articles (+ 32 %), inscription de nouvelles structures dans l'annuaire (+ 37 %), événements référencés (+ 31 %), offres d'emploi (+ 30 %). Quatre réunions thématiques ont également été organisées pour réunir les structures ESS de différentes filières. A ce titre, en 2015, par délibération n° 2015/1431 du 28 septembre 2015, vous avez alloué à l'Association Locaux Motiv' une subvention de 3 500 €

L'Association Locaux Motiv' sollicite une subvention de 5 000 € pour l'animation locale du site Internet participatif des acteurs et initiatives de l'Economie Sociale et Solidaire www.rhone-solidaires.org et le pilotage opérationnel et financier de ce projet.

Compte tenu de l'intérêt de ces actions pour les Lyonnais, je vous propose en conséquence d'allouer une subvention de 5 000 € à Locaux Motiv'.

Action 2 : Soutien à la Chaire de l'Economie Sociale et Solidaire

L'Université Lumière Lyon 2 développe depuis de nombreuses années des activités d'enseignement et de recherche sur l'ESS. En 2004, le master 2 ESS de la Faculté de Sciences Economiques et Gestion a ouvert ses portes. Celui-ci forme environ 80 étudiants par an à l'ESS en France et à l'étranger. L'université a également créé une chaire d'entrepreneuriat en ESS en 2011, lieu de coopération entre les enseignants chercheurs de l'Université Lumière Lyon 2 et 17 partenaires professionnels de l'ESS.

Cette chaire s'inscrit dans le souci et la volonté de relever pour l'ESS quatre enjeux qui paraissent primordiaux :

- la nécessité d'en accroître la lisibilité et la visibilité, c'est-à-dire la question de sa connaissance et de sa reconnaissance ;
- le développement du mode d'entreprendre qu'elle concrétise, notamment en permettant à ses entreprises de développer leur performance globale (économique et sociale) et ainsi de montrer leur efficacité ;
- l'évitement du piège de la "banalisation" au regard d'une logique économique dominante, impliquant notamment d'œuvrer pour garantir la différenciation de l'ESS, particulièrement en travaillant la question de la gouvernance et du management de ses entreprises ;
- la capacité à produire une offre "Economie Sociale et Solidaire" alternative et différente de l'offre classique pour répondre à la demande sociale, par une volonté de s'engager dans un processus continu d'innovation économique et sociale.

En 2015, par délibération n° 2015/1431 du 28 septembre 2015, vous avez alloué à l'Université Lumière Lyon 2 une subvention de 5 000 € pour le soutien à la Chaire de l'Economie Sociale et Solidaire.

Le soutien de la Ville a pour objectif de favoriser la coopération entre la Chaire et la Ville de Lyon pour promouvoir les valeurs et les modes d'actions de l'ESS.

La mise en œuvre de cette coopération se concrétisera par deux types d'actions sur la période 2016-2017 :

- une collaboration entre la Chaire et la Ville de Lyon pour l'organisation de conférences de sensibilisation à l'ESS dans le cadre des « mardis de l'ESS » mis en place par la Chaire : il s'agit ici de co-organiser au moins l'une des 4 conférences prévues entre septembre 2016 et février 2017 et qui se tiendra dans les salons de l'Hôtel de Ville ;
- une contribution à la sensibilisation à l'ESS des techniciens et/ou des élus de la collectivité, par des interventions d'universitaires et de partenaires de la chaire entre octobre 2016 et juin 2017.

L'Université Lumière Lyon 2 sollicite une subvention de 5 000 € pour le soutien à la Chaire de l'Economie Sociale et Solidaire de l'Université Lumière

Lyon 2 et la mise en œuvre du partenariat autour de la sensibilisation des techniciens et/ou des élus de la collectivité.

Compte tenu de l'intérêt communal de cette action, je vous propose d'allouer une subvention de 5 000 € à l'Université Lumière Lyon 2.

Le montant total cumulé des deux subventions proposées dans le cadre de cette délibération pour la promotion de l'Economie Sociale et Solidaire à Lyon est de 10 000 euros.

Vu la délibération n° 2015/1431 du 28 septembre 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Relations internationales, Economie, Commerce et Artisanat ;

DELIBERE

1. Une subvention de 5 000 euros est allouée à l'Association Locaux Motiv' (dont le siège social est situé 10 bis rue Jangot à Lyon 7^e), pour l'animation locale du site Internet participatif des acteurs et initiatives de l'Economie Sociale et Solidaire www.rhone-solidaires.org.

2. Une subvention de 5 000 euros est allouée à l'Université Lumière Lyon 2 (dont le siège social est situé 86 rue Pasteur à Lyon 7^e) pour le soutien à la Chaire de l'Economie Sociale et Solidaire.

3. La dépense résultant de la première subvention sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, sur la ligne de crédit 52011, programme DEVELOPMENT, opération ESS, nature comptable 6574, fonction 90, chapitre 65.

4. La dépense résultant de la deuxième subvention sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, sur la ligne de crédit 73644, programme DEVELOPMENT, opération ESS, nature comptable 65738, fonction 90, chapitre 65.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Dounia BESSON